

**Programme de Renouvellement Urbain de la Fontaine d'Ouche –Convention d'agglomération du  
12 mai 2005 – Avenant : programme d'intervention et plan de financement – Participation  
de la Ville – Demandes de subventions**

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Par délibération du 15 décembre 2003, le Conseil Municipal m'a autorisé à déposer un dossier de candidature auprès de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine pour le quartier de la Fontaine d'Ouche.

Le 12 mai 2005, une convention de rénovation urbaine d'agglomération portant sur les sites des Grésilles à Dijon, du Mail à Chenôve, du Bief du Moulin à Longvic, du Centre ville à Quetigny et du Belvédère à Talant a été signée avec l'ANRU. Cette convention, représentant un engagement financier global de 180 millions d'euros dont 49,7 de l'ANRU, a permis de contractualiser sur les Grésilles un financement global de 105 millions d'euros dont 28,1 de l'ANRU. Le site de la Fontaine d'Ouche, n'étant pas classé en Zone Urbaine Sensible, n'a pu être intégré dans le cadre de cette convention.

En réponse au dossier de candidature déposé en 2003 et aux difficultés socio-économiques et urbaines qu'il rencontre, le quartier de la Fontaine d'Ouche a été inscrit, en décembre 2005, sur la liste des quartiers pris en compte par l'ANRU au titre de la dérogation prévue à l'article 6 de la loi sur la rénovation urbaine du 1<sup>er</sup> août 2003.

Aujourd'hui, avec l'accord de l'ensemble des partenaires locaux de la Ville sur le projet proposé, et dans le cadre de la convention financière signée en juin 2006 entre le Conseil Régional et l'ANRU pour la prise en compte de nouveaux sites, le quartier de la Fontaine d'Ouche peut être intégré par voie d'avenant à la convention d'agglomération signée le 12 mai 2005.

Le projet de renouvellement urbain de la Fontaine d'Ouche s'organiserait autour des six objectifs prioritaires suivants :

- développer l'attractivité du centre commercial,
- améliorer l'attractivité de l'habitat à loyer modéré existant,
- développer la mixité sociale par l'habitat,
- mieux relier le quartier à son environnement naturel,
- améliorer la qualité des services publics,
- développer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sur la quasi totalité des opérations du programme de renouvellement urbain.

En termes d'opérations, les priorités seraient les suivantes :

- la restructuration du centre commercial par un promoteur,
- l'achat et la remise aux normes par la Ville des « parkings silos » du centre commercial,
- la reconstruction, hors du centre commercial, du Centre Municipal d'Initiation Sportive (CMIS), et du poste de police afin de développer à leur place une offre commerciale nouvelle,

- la reconstruction, hors du centre commercial, du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) par la création d'une extension de la crèche collective,
- la création, au sein du centre commercial, d'une plate-forme de services publics regroupant notamment la mairie annexe et la Maison de la Solidarité, afin de développer une offre de services publics plus lisible et des linéaires commerciaux plus cohérents,
- la restructuration du boulevard Bachelard, afin de limiter son effet de coupure urbaine et d'améliorer les accès et l'offre de stationnement du centre commercial,
- le réaménagement de la place de la Fontaine d'ouche, en cohérence avec la restructuration du centre commercial,
- la résidentialisation, par les bailleurs du quartier, d'un certain nombre d'îlots de logements à loyer modéré (895 logements),
- la prise en compte de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite au niveau des ascenseurs dans une vingtaine d'immeubles des bailleurs du quartier (1 145 logements),
- le traitement des principaux points noirs de l'espace public en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite et la création d'un ascenseur pour le théâtre de la Fontaine d'Ouche,
- la déviation des flux automobiles du quai des carrières blanches vers le boulevard Bachelard afin de permettre, notamment, le réaménagement des quais.

La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de ces opérations s'appuieraient sur des moyens de pilotage stratégique et d'ingénierie adaptés. L'information et la concertation à conduire notamment auprès des habitants, des locataires du parc public et des commerçants, seraient assurés sur l'ensemble de la période 2007-2011 en vue d'alimenter la dynamique sociale du quartier et de favoriser la participation citoyenne à la mise en œuvre des projets.

Ce programme de rénovation urbaine d'envergure constituerait, en outre, un levier efficace en termes d'insertion et d'emploi, à travers la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la charte de la commande publique du Grand Dijon.

Ce projet ambitieux pour la Fontaine d'Ouche et ses habitants représente un investissement éligible de 24 millions d'euros, et s'appuie sur un engagement financier de l'ensemble des partenaires suivants :

- Ville de Dijon : 7,896 millions d'euros soit 33%
- Région Bourgogne : 5,238 millions d'euros soit 22%
- Communauté de l'Agglomération Dijonnaise : 3,201 millions d'euros soit 13%
- Agence Nationale de Rénovation Urbaine : 2,267 millions d'euros soit 9%
- Bailleurs sociaux : 1,932 millions d'euros soit 8%
- Département de la Côte d'Or : 1,230 millions d'euros soit 5%
- Caisse des Dépôts et Consignations : 3,854 millions d'euros de prêts « PRU ».

La convention signée en 2006 entre la Région et l'ANRU pour la prise en compte de nouveaux sites en Bourgogne se traduit par une fongibilité des crédits de ces deux partenaires sur l'ensemble des avenants ou nouvelles conventions de la région. Cette fongibilité négociée à l'échelle régionale explique le niveau d'intervention respectif de l'ANRU (2,267 millions d'euros) et de la Région (5,238 millions d'euros) pour le projet de la Fontaine d'Ouche.

Afin de mobiliser les concours de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, de la Région Bourgogne, du Département de la Côte d'Or, de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et de la Caisse des Dépôts et Consignations, notre assemblée est invitée à approuver le programme et le plan de financement joint au présent rapport qui formalise les engagements des maîtres d'ouvrage et des partenaires financiers pour la période 2007-2011.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider la conclusion, entre la Ville, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, la Région Bourgogne, le Département de la Côte d'Or, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un avenant à la convention pluriannuelle d'agglomération du 12 mai 2005, afin de financer le programme de renouvellement urbain du quartier de la Fontaine d'Ouche ;

- approuver le programme d'intervention et le plan de financement, annexés au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;

- décider la participation financière prévisionnelle de la Ville à hauteur de 7,896 millions d'euros ;

- m'autoriser à signer l'avenant définitif à la convention d'agglomération du 12 mai 2005 ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

- m'autoriser à solliciter au taux maximum les subventions de l'Etat, de l'ANRU, de l'Union Européenne, de la Région Bourgogne, du Département de la Côte d'Or, de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, et de la Caisse des Dépôts et Consignations, prévues pour le financement des projets du programme de renouvellement urbain du quartier de la Fontaine d'Ouche.

## **M. PRIBETICH - Rapport 2.**

### *Lecture de la délibération.*

Convention importante, la première d'une agglomération au niveau national, avec un engagement financier global de 180 M €, et des participations importantes.

Au-delà de cet élément, lors de la venue du ministre de la Ville, vous aviez réclamé à juste titre que la Fontaine d'Ouche puisse être incluse dans la démarche de rénovation urbaine. A cet égard, le ministre avait dit qu'une feuille A 4 suffisait pour permettre l'inscription de ce quartier. La feuille A 4 a généré du produit puisqu'elle s'est transformée en un demi m3 de documents qui ont permis là aussi d'inclure au titre de l'article 6 de la Loi de rénovation urbaine du 1<sup>er</sup> août 2003, le quartier de la Fontaine d'Ouche dans cette démarche, avec d'autres quartiers de notre agglomération, ce qui permettra de les inclure dans un avenant.

### *Reprise de la lecture.*

Pour ce qui nous concerne, c'est à dire le quartier de la Fontaine d'Ouche pour Dijon, c'est une démarche globale qui s'articule autour de 6 objectifs.

### *Poursuite de la lecture.*

Ces priorités ont été listées et exposées devant le Conseil municipal à deux reprises au moins. Cela a permis de mettre en exergue des priorités plus importantes encore qui font l'objet d'une démarche que nous verrons avec le rapport suivant.

Notamment concernant la restructuration du centre commercial par un promoteur, mais aussi toute une démarche qui vise à redynamiser l'ensemble de cette zone, en essayant d'être attentif aux points qui ont besoin d'être améliorés.

*Lecture.*

C'est un programme d'ampleur de rénovation urbaine qui tient à cœur le Conseil municipal et que nous souhaitons inclure dans cette démarche et l'avenant qui devrait être signé.

Ce projet ambitieux représente un investissement conséquent : 24 M €. Nous remercions l'ensemble des partenaires qui ont souhaité s'associer à la démarche de la ville de Dijon : Le Conseil régional de Bourgogne : 5,23 M €, mais aussi la communauté du Grand Dijon : 3,2 M €, l'Agence nationale de rénovation urbaine : 2,26 M €, les bailleurs sociaux : 1,93 M €, le Conseil général : 1,23 M €, et enfin la Caisse des Dépôts et Consignations : prêt PRU à 3,85 M €.

Cette démarche permettra, par ce partenariat, lorsqu'elle sera validée, d'enclencher le caractère opérationnel de l'ensemble de ce projet de rénovation urbaine, qui trouve lieu et place dans cette convention d'agglomération.

**M. LE MAIRE** - Nous sollicitons donc les subventions et décidons de la participation financière de la Ville, à hauteur de près de 8 M € pour le quartier de la Fontaine d'Ouche ; soit 33 %.

J'indique à Monsieur Japiot que je ne sous-estime pas, loin s'en faut, l'aide apportée par l'ANRU, soit 9 %. Mais heureusement que l'on trouve 91 % à côté ! Si j'ajoute toutes les collectivités, ce sont 73 % qui sont à la charge des collectivités locales, qu'elles soient toutes remerciées, particulièrement la Région, sans laquelle il n'y aurait pas eu d'accord.

Sur ce dossier, Monsieur Japiot.

**M. JAPIOT** - Bien sûr nous soutenons ce programme de rénovation. Mais j'ai noté une contradiction dans deux des priorités.

Vous dites que : « *la restructuration du boulevard sera réalisée afin de limiter son effet de coupure urbaine* ». Très bien. En contradiction évidente, la dernière proposition indique : « *la déviation des flux automobiles du quai des carrières blanches vers le boulevard Bachelard, devrait permettre notamment le réaménagement des quais* ».

Si vous déviez un flux de voitures, il est clair que vous allez augmenter l'effet de coupure urbaine du boulevard Bachelard.

**M. LE MAIRE** – Vous connaissez très bien ce quartier, l'effet de coupure n'est pas lié aux véhicules qui y passent...

**M. JAPIOT** - Aussi !

**M. LE MAIRE** – ... mais à la largeur, etc. Il faut au contraire alimenter le centre commercial. C'est très important pour la politique commerciale. C'est donc un vaste projet qui consistera à faire une partie résidentielle importante le long des carrières blanches et à interdire la circulation le long du canal.

J'espère que nous pourrons y construire des maisons en accession sociale à la propriété ainsi que nous l'envisageons. C'est notre souhait.

Ce dossier, sous réserve de quelques remarques, a reçu un avis favorable de la commission partenariale de l'ANRU. Il est lié à deux autres dossiers que nous ne maîtrisons pas : les dossiers de Talant et de Chenôve. Des remarques importantes ont été faites sur les deux autres dossiers. J'espère donc qu'ils ne bloqueront pas le dossier de l'ANRU.

Je vous indique, puisque vous étiez très sensible à cela, que nous allons reconstruire un poste de police. Il restera à y mettre des policiers.

Mes chers collègues, sur ce rapport, j'ai cru comprendre qu'il y avait un soutien de l'ensemble des conseillers. Je vous en remercie. En espérant que la décision de l'ANRU arrive rapidement.

*Rapport adopté à l'unanimité.*

Nous poursuivons avec Pierre Pribetich sur le centre commercial.